



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

LUNDI 23 JANVIER 2017 – 18H

SALLE DU BOIS DE CHARTRES - TARGON

Association « BIOTIMARRONS ! »

RNA : W333003264

SIRET : 824 087 654 00011

Adhérents à jour de leur cotisation au 23/01/17 : 45

Présents : 36 personnes dont 34 adhérents Absents excusés : 3 personnes ayant donné un pouvoir ;

Quorum : 23 ; **quorum atteint**

Le quorum étant atteint, la direction collégiale ouvre l'assemblée générale ordinaire de l'association à 18:30 dans la salle du Bois de Chartres à Targon.

I] BILAN DU MARCHÉ BIO ENTRE JUIN 2016 ET DECEMBRE 2016

I-1 STATISTIQUES 2016

Le Marché Bio de Targon a été créé par l'association Cartier Vert en Targonnais (CVT) en juin 2016. Ce marché a été organisé et géré par une commission de CVT. Suite à un différend avec le bureau de CVT sur l'esprit et le contenu donnés à cette manifestation, la commission a proposé au CA de CVT de devenir autonome et de prendre en charge le marché en créant une nouvelle association. « BIOTIMARRONS ! » a été créée le 31/08/2016 autour de 20 adhérents (cotisation 2016 : 10€).

Depuis juin 2016, 7 marchés ont donc été organisés dont 4 intégralement par « BIOTIMARRONS ! » Une quarantaine d'exposants, 10 associations¹ et 8 groupes de musique² ont participé aux marchés de 2016.

Prix de places en 2016 :

- Pour les commerçants : 1,60€ / stand encaissés par la mairie (placier) et 1€/ml encaissés par l'association
- Pour les associations : gratuit après négociations avec la municipalité.

Coût des musiciens : 50€ par musicien seul ou 100€ par groupe + prise en charge des repas, certains musiciens sont venus bénévolement. SACEM : 50€ par marché.

Provenance des visiteurs du marché : essentiellement Targon avec les communes alentours (Créon, Sadirac...) jusqu'à quelques clients de la rive gauche de Bordeaux (et certains touristes d'autres régions).

Le marché de décembre a été un franc succès et tout le monde a été ravi, tant au niveau du nombre et du choix des exposants que de l'ambiance amicale et chaleureuse du marché. L'association souhaite maintenir ce niveau de qualité et de satisfaction de tous pour les prochains marchés.

I-2 BILAN FINANCIER 2016

Le tableau en annexe présente les frais et les rentrées engagés pour l'ensemble des 7 marchés.

- Une subvention municipale de 400 € versée à CVT pour le marché a permis de démarrer les premiers marchés. Le reliquat de cette subvention a été reversé à « BIOTIMARRONS ! » pour les derniers marchés.
- Le bénéfice des buvettes des premiers marchés est faible car l'achat de fûts de bière n'était pas rentable. Nous sommes donc passés à des bières en bouteille de 0.75cl.

¹ La monnaie locale La Miel, Union Vivre en E2M, ASSFALTE, Collectif Anti-LGV, Comité Gascon de Soutien aux Faucheurs Volontaires, Rizibizi Recyclerie, Info-pesticides E2M, Fi-Sel, Gironde en Transition, ATTAC

² Banda Musaïcos, Chorale Targon, Alenada, Passa Camin, Jeremy Malod'j, Cass'bonbons, Laurent Merchant, Bordario

- Les droits de la SACEM ont pu être évités sur certains marchés lorsque les œuvres étaient issues du patrimoine régional ou non inscrites au répertoire de la SACEM, cela a eu une grande influence sur le bilan financier de ceux-ci.
- Le marché de décembre est déficitaire car l'association a choisi de réaliser des dépenses exceptionnelles (exposition + apéro dinatoire) pour clôturer l'année sur une bonne dynamique.

Globalement, le marché est financièrement équilibré.

La trésorerie au 31/12/2016 indique un solde créditeur de **421.54 €** auquel il convient d'ajouter la valeur des stocks (127.15€).

Vote du quitus du Bilan Financier : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

I-3 BILAN MORAL 2016

« BIOTIMARRONS ! » a été créée le 31/08/2016.

- L'association « BIOTIMARRONS ! » est adhérente à la MIEL³ afin d'accepter la monnaie locale pour les clients de la buvette, pour le plaçage mais aussi par conviction et soutien à ce système d'échanges économiques locaux.

Présentation de la monnaie locale « MIEL » : elle a été lancée en janvier 2013 d'abord sur la région Grand-Libournais / Entre Deux Mers / Sud-Gironde puis récemment sur Bordeaux. Le but est de dynamiser l'économie positive des territoires, de développer des circuits courts de proximité, de valoriser l'échange et le lien social, de soutenir des projets locaux tout en réduisant l'empreinte écologique.

- « BIOTIMARRONS ! » a également adhéré à l'association gérante du marché bio de Pau en adhésion réciproque afin de profiter d'échanges et d'informations mutuelles.

- L'association « BIOTIMARRONS ! » en s'associant à une collecte a décidé de soutenir Elsa, apicultrice à Bayas et exposante au marché dont la maison a brûlé début décembre.

II] PERSPECTIVES 2017

II-1 RELATIONS ASSOCIATION/MAIRIE :

Après plusieurs discussions et réunions avec la mairie, le marché bio de Targon restera bien à Targon !

Un accord a été trouvé avec la municipalité : le principe du marché est maintenu sans pour autant que celui-ci soit sous la responsabilité et la gestion de la mairie (en gestion directe ou en délégation de service public).

La mairie souhaitait inclure le marché bio dans les marchés de la commune. Cela impliquait que cette dernière réglementait alors fortement nos activités et en particulier le forum associatif. Nous ne souhaitons pas cela, considérant que c'était de notre responsabilité. Nous avons repris les textes administratifs régissant les marchés et pris contact avec d'autres associations organisant des marchés (marché de l'Agora à Bruay la Buisserie, Pau, Préchac) ainsi qu'avec une jeune diplômée en droit administratif.

Il convient en effet de distinguer deux procédures indépendantes :

- La création ou non par délibération du Conseil Municipal d'un marché bio ou d'un seul marché conventionnel
- La réglementation des marchés de la commune par arrêté du Maire.

Si un marché bio est créé par la première procédure, il peut être, soit régi entièrement par la municipalité, soit délégué à un tiers (DSP : délégation de Service Public, procédure avec appel d'offre). Cette dernière solution était peut-être un peu trop lourde pour l'enjeu.

Il faut également tenir compte de la spécificité de ce Marché Bio de Targon qui n'est pas qu'un seul marché puisqu'il accueille une partie informative associative et une partie festive. Si notre association n'est pas délégataire de ce marché, la manifestation mensuelle (marché bio, local, artisanal et citoyen) qu'elle se propose d'animer 10 mois par an, sera assimilée à une manifestation associative ne pouvant être réglementée par un texte spécifique à un marché bio qui n'existerait pas officiellement. Seul un texte général s'appuyant sur les articles L2212-2 al.3 et L2224-18 du CGCT pourrait encadrer cette manifestation (hygiène, sécurité, droits

³ La MIEL : Monnaie d'Intérêt Economique Local cf www.lamiel.net

de place...). En aucune manière le règlement ne pourrait inclure d'article spécifique comme le projet d'article 21 soumis par la municipalité et visant à encadrer notre manifestation associative.

Afin de rester en accord avec la future réglementation municipale des marchés de la commune, nos adhérents-exposants s'engageront dans une charte interne à notre manifestation à respecter le règlement des marchés de la commune. Nous avons pris contact avec différentes associations qui organisent des marchés similaires et c'est cette solution qui semble la plus souple et la plus efficace.

La seule obligation que nous devons donc respecter : le règlement des marchés de Targon qui sera rédigé et voté bientôt par la mairie.

« BIOTIMARRONS ! » présentera désormais ce marché comme une manifestation associative mensuelle incorporant un espace festif, un espace associatif, un espace de restauration et un espace de vente.

La difficulté du dialogue avec la mairie a été provoquée par l'ambiguïté du mot « marché », souvent perçu comme « marché communal ». Nous essaierons donc de trouver un nom moins ambigu.

Deuxième point de discussion avec la mairie : le plaçage. Une municipalité a obligation de percevoir un droit d'occupation de l'espace public lorsqu'une action commerciale se fait sur cet espace. En 2016 la mairie percevait un droit de place sur chaque stand (1.60€). Il y avait donc deux perceptions : l'une par l'association, l'autre par la mairie. Cette dernière perception impliquant la mise à disposition d'un agent municipal régisseur de recettes un dimanche par mois. Un compromis a été trouvé : l'association réglera un forfait mensuel à la mairie (env. 30€) et gèrera ses droits de plaçage de manière autonome. Il va falloir travailler sur le prix des emplacements...

De plus, nous nous sommes engagés auprès de la mairie à établir une charte pour le bon fonctionnement du marché (entre autres choses : majorité de bio certifiés et si non certifiés : attestations signées et visites de contrôle). Tous les exposants seront membres de l'association pour justifier de la démarche associative de la manifestation. Les exposants s'engageront à respecter le règlement du marché général de la mairie de Targon lorsqu'il sera publié et s'engageront à respecter la charte de l'association « Biotimarrons ! »

Par contre, il est apparu évident que la mairie ne souhaitait pas s'engager plus en partenariat avec nous sur cette action. Nous n'aurons rien de plus que ce qui est octroyé aux autres associations. Par exemple, nous souhaitons que le déchargement/chargement du matériel, la pose des barrières et leur enlèvement ne soit plus à la charge de l'association. Cela n'est apparemment pas possible dans l'actuel contexte de main d'œuvre réduite. C'est dommage. Il va donc falloir beaucoup d'investissement personnel de chacun afin de gérer la logistique de chaque marché (mise en place des barrières, pose des arrêtés municipaux, amenée et retour des tables/chaises ...).

La mairie a déjà participé à son échelle à cette dynamique bio et locale en favorisant l'installation en maraichage bio de Véronique et Malika (Les jardins du Bionheur) sur 3 ha loués par la commune. Elle prévoit également sur cet espace la construction d'un hangar et le forage d'un puits et devrait favoriser prochainement l'installation en ferme agro-écologique (maraichage, élevage ...) de caroline Miquel et de son association « la ferme coop » sur 3,5 ha du site du quartier campagnard durable.

- L'association propose de faire une demande de subvention à la mairie de Targon et éventuellement à la nouvelle communauté de communes (CDC Rurales de l'E2M). Compte tenu de l'activité économique et sociale que représente le marché bio, de sa participation à la revitalisation du bourg, il nous apparaît comme légitime de demander ces aides.

Vote pour la demande de subventions : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

II-2 PERSPECTIVE DES MARCHES 2017

Si l'on souhaite équilibrer le budget des marchés, sachant que les charges se montent à 250€ par marché, il convient donc de trouver 250€ de recettes. La moyenne des gains des buvettes étant de 50€, si l'on escompte sur une subvention municipale, il faudra néanmoins trouver des financements complémentaires, en particulier en augmentant les droits de places des exposants. Un juste milieu sera à définir collectivement pour satisfaire tout le monde. Le collectif d'administration souhaite qu'un système d'abonnement soit mis en place (10 marchés, 5 marchés pour les exposants réguliers) ainsi qu'un plaçage flottant pour exposants épisodiques. Nous souhaitons également augmenter le nombre d'exposants tout en gardant à l'esprit que nous recherchons le plus possible de producteurs agréés bio et locaux. Nous voulons garder le système d'animations (musicales ou autres) et d'accueil d'autres associations ... afin d'animer ce joyeux marché !

Dans le cadre du nouveau fonctionnement souhaité par les membres du CA, une commission « marché » va voir le jour et pourra ainsi gérer au mieux tout cela (voir ci-dessous).

La charte du marché, véritable règlement intérieur de celui-ci, ne pourra être votée par l'assemblée générale qu'en 2018 puisque la commission « marché » ne sera mise en place qu'au cours de cette année. Un vote est demandé à l'assemblée afin de donner droit au CA d'établir une charte transitoire du marché pour 2017 en attendant l'AG de 2018.

Vote pour la mise en place de la charte transitoire des marchés 2017 : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

II-3 PERSPECTIVES DES RELATIONS « BIOTIMARRONS ! » / AUTRES ACTEURS

- l'association souhaiterait adhérer à nouveau à la MIEL :

Vote pour l'adhésion 2017 à la MIEL : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

- L'association souhaiterait adhérer au centre social « la Cabane à projets » de Créon, ce qui permettrait un rapprochement local, le bénéfice d'informations, de canal de diffusion, de journées d'échanges et de formations, un accès à du matériel de manifestation ...

Vote pour l'adhésion à « La Cabane à projet » : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

III] GROUPEMENT D'ACHAT SOLIDAIRES PARTICIPATIF (GASP)

Le marché bio est une des actions inscrites dans les statuts de « BIOTIMARRONS ! », mais y figure également la mise en place de circuits de distribution courts et de proximité.

Sur Targon depuis 4 ans, il existe un groupement d'achat de 100 à 120 foyers. Ce groupement informel est à l'initiative personnelle de deux fondateurs de notre association. Le groupement grossit de mois en mois, par exemple les commandes de janvier ont réalisé un total de 1,2 t d'agrumes, 450 kg de pommes, 84 kg de kiwis, 33 kg de pruneaux et 10 kg de miel.

Le CA interrogé par les initiateurs de ce groupement a souhaité l'intégrer dans l'association Biotimarrons !

Outre la création d'un circuit court de distribution, le groupement d'achat permet également d'attirer des producteurs hésitant à se déplacer sur le marché bio. En effet en synchronisant des pré-commandes avec une livraison sur le marché, ce qui se fait déjà avec les pommes et les kiwis, les producteurs sont assurés d'un revenu minimum et les utilisateurs du GASP profitent du marché en allant retirer leurs commandes. On pourrait peut-être le décliner avec les autres producteurs déjà présents sur le marché (Denis, Marc etc. ...).

L'arrivée d'adhérents issus du groupement permettra également de développer des actions citoyennes : conférences grand public (ex : qu'est-ce que l'agriculture bio, la transition énergétique, problématique des compteurs linky ...), journées d'informations, de formations, d'échanges et de débats, de découverte ...

Dans un avenir proche, nous devons faire face à un problème de stockage des marchandises qu'il faudra résoudre. L'offre devra également s'agrandir en utilisant le travail effectué par les réseaux existants, qu'ils soient personnels ou associatifs (par exemple les distributeurs utilisés par R'n Co). Nous prévoyons donc des groupements pour du sucre, des légumes secs, des purées et pâtes à tartiner, des fruits secs, du veau, du bœuf ...)

Vote pour la prise en charge du groupement d'achat par l'association : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

IV] COMMISSIONS

Le CA ne s'engagera pas plus en avant dans les actions de l'association citées plus haut s'il n'a pas une aide de ses membres. Membres actifs dans le CA et dans les commissions, aides au coup par coup... Le marché bio a été très contraignant pour nous : présence mensuelle forte. En 2017 nous souhaitons que la contrainte soit partagée. Si les adhérents de BIOTIMARRONS ! souhaitent que les services initiés par l'association perdurent il est nécessaire qu'ils s'investissent. C'est à nous tous de faire avancer nos projets.

Les membres actuels du CA ont donc souhaité mettre en place 4 commissions afin de développer et de gérer collaborativement les futures actions de l'association :

- **1 commission « marché »** : organisation, tarification, prospection, animations, charte et nom, appels à bénévoles etc.
- **1 commission « groupement d'achat »** : moyens de gestion, produits à développer, lieux de stockage, liens avec les producteurs et organisation de la distribution ...
- **1 commission « Place publique »** : mise en place de conférences, de journées d'informations, de formations, de journées découverte, de visites etc.
- **1 commission « Communication et relations externes »** : recherche de subvention, liens avec autres acteurs, flyers, site internet, facebook etc.

Des feuilles d'inscription dans les 4 commissions circulent autour de la table. Il est rappelé que les commissions sont ouvertes à tous les adhérents (actifs ou sympathisants). Tout adhérent souhaitant aider et s'inscrire dans une des commissions peut le faire ce jour ou au cours de l'année (nous écrire à biotimarrons@gmail.com).

Vote pour la mise en place des 4 commissions : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

V] ELECTIONS DU CA 2017

Postes à pourvoir : 7 personnes peuvent être inscrites dans le collectif d'administration, actuellement il y en a 5 (Patrick, Chantal, Dominique, Béatrice, Claire). Claire a été élue lors de l'AG constitutive en septembre 2016. Nous proposons logiquement de prolonger son mandat sur 2017. Il reste donc 2 postes à pourvoir pour compléter le CA.

Deux candidats se présentent ce jour : **Guy Dalet (Targon)** et **Christian Bruneteau (Espiet)**

Vote pour l'élection de Guy Dalet dans le collectif d'administration : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

Vote pour l'élection de Christian Bruneteau dans le collectif d'administration : 0 contre / 0 abstention / 37 pour : voté à l'unanimité

VI] QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

La parole est donnée aux adhérents pour des questions et informations diverses.

- Production des déchets plastiques sur le marché : à travailler en commission « marché ».
- info : pour le début du prochain marché de mars, contact a été pris auprès de la Collectore (fanfare). C'est le Minimum Fanfare, composé d'une dizaine de musiciens qui ouvrira la saison des marchés 2017. Le caché artistique est offert. « BIOTIMARRONS ! » prendra en charge les repas.
- Demande pour participer avec des associations du sauveterrois à la semaine du développement durable (juin 2017). Organisation et animation de conférences à Targon lors du marché de début juin : à débattre en commission « place publique ».
- Demande également : le collectif des villes et territoires en transition va organiser un tour de vélo en qui passera en Entre Deux Mers et voudrait faire une halte sur le marché bio de Targon. A discuter dans la commission « place publique ».
- info : marché du 5 mars, souhait d'un marché déguisé à l'occasion de carnaval
- sondage : y a t-il des gens qui sont au courant de l'enquête publique du SYSDAU (www.sysdau.fr) ? Cette enquête avait pour objet l'élargissement des orientations du SCoT de la zone périphérique de la Métropole bordelaise aux cinq nouvelles communes intégrées - Baron, Blésignac, Croignon, la Sauve et Saint-Léon. Il est nécessaire de préserver les espaces agricoles, d'éviter l'urbanisation empiétant sur ceux-ci, afin que nous puissions bénéficier de l'installation de producteurs locaux.
- info : une démarche au niveau de l'Europe avec « Terre de liens »: signature d'une pétition pour le gel des terres agricoles : <https://terredeliens.org/People-4-Soil-une-petition-officielle-pour-sauver-les-sols-en-Europe-lappeldusol>

- Info : pétition créée par l'association « fermes d'avenir » en faveur d'une nouvelle agriculture saine, durable, éthique et équitable : <https://bluebees.fr/fr/petition>
- Explications sur les 7 ha acquis par la mairie dans le quartier durable et le projet de Caroline : 3 ha constructibles, 4ha en zone agricole. Sur les 4 ha agricoles : 0,5ha pour un futur verger en partenariat avec le Conservatoire du Végétal d'Aquitaine (projet proposé par l'association CVT) et 3,5 ha proposé à Caroline Miquel qui était depuis 2 ans au domaine de Curton à La Sauve. Caroline fait partie d'une association d'une vingtaine de personnes (« la ferme coop ») dont l'objet est d'accompagner des porteurs de projet en agro écologie jusqu'à leur installation complète et viable. Le projet de l'association « la ferme coop » sur Targon est de créer un organisme agricole en biodynamie : un projet en maraichage géré par Caroline et un projet en « élevage » géré par une autre personne avec deux vaches, deux cochons, des ruches et un poulailler pour que les habitants puissent avoir le loisir d'apporter leur pierre à l'édifice du cycle. A priori la mairie a accepté le projet de l'association et une réunion est prévue bientôt pour finaliser tout ça.
- Caroline fournira des légumes à court terme aux restaurants étoilés et sur le marché bio de Targon et à moyen terme à la restauration collective.
- Explications sur le projet de Claire : installation d'un jardin cueillette en agro-écologie sur St Genès de Lombaud (RD 14) sur 8 ha, principalement en productions fruitières (fraises, petits fruits rouges, arbres fruitiers, raisins de table, noisettes ...) qui seront au fur et à mesure des années diversifiées avec des légumes, des animaux et d'autres productions. Début des plantations en mars 2017, premières récoltes espérées pour juin 2017 (fraises, pdt nouvelles puis tomates).
- Explicatif sur le projet de l'association ASSFALTE mené notamment par Patrick Cokelaer – maraicher exposant du marché bio de Targon : installer 6 maraichers bio pour fournir l'ensemble des écoles de la CDC autour de Bellebat afin de garder les terres en zone agricole, de relancer une dynamique économique locale et des échanges avec la restauration collective, de participer à l'éducation de nos enfants ... Malheureusement, ce beau projet a été ignoré par la CDC.
- Présentation du projet de Marc et Camille : vente de truite et saumon fumé bio, exposants au marché bio de Targon. Ils habitent maintenant à Bordeaux (barrière de Pessac) où ils ont acquis un espace pour leur laboratoire de transformation avec une boutique attenante. Ils connaissent actuellement des difficultés pour s'approvisionner en truite bio, car les industriels prennent toute la production en achetant par avance tous les produits de la pisciculture bio !
- Présentation du projet de Denis : artisan confiturier boulanger pâtissier. Fidèle au poste sur le marché de Targon, le public répond bien et il y a une super ambiance ! Il est proche de Bazas. Il souhaiterait passer l'ensemble de ses productions (pain, tourtes, confitures) en biodynamie, il est en cours de recherche de nouveaux fournisseurs agréés Demeter (agrément pour la biodynamie).
- Discussion autour de la Problématique de la certification bio : elle se paye cher et c'est uniquement pour pouvoir venir sur les marchés bio... doit-on demander obligatoirement des exposants avec cet agrément ? Ou doit-on ouvrir à ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu se payer cette certification ? Pour l'instant, le CA reste sur son avis initial : à savoir accepter les producteurs respectant l'agriculture bio même s'ils n'ont pas demandé la certification AB. Bien sûr, cela ne se fait qu'après visite sur le terrain et signature d'une attestation sur l'honneur ainsi que la récolte de justificatifs de produits bio. Et bien sûr cela reste l'exception.

L'assemblée générale de « BIOTIMARRONS ! » s'achève vers 21 heures autour d'un pot favorisant la convivialité et la discussion entre adhérents.



Association
« BIOTIMARRONS ! »
RNA : W333003264
SIRET : 824 087 654 00011

AG 2017 : 23 JANVIER

ELEMENTS BILAN 2016

PERSPECTIVES 2017

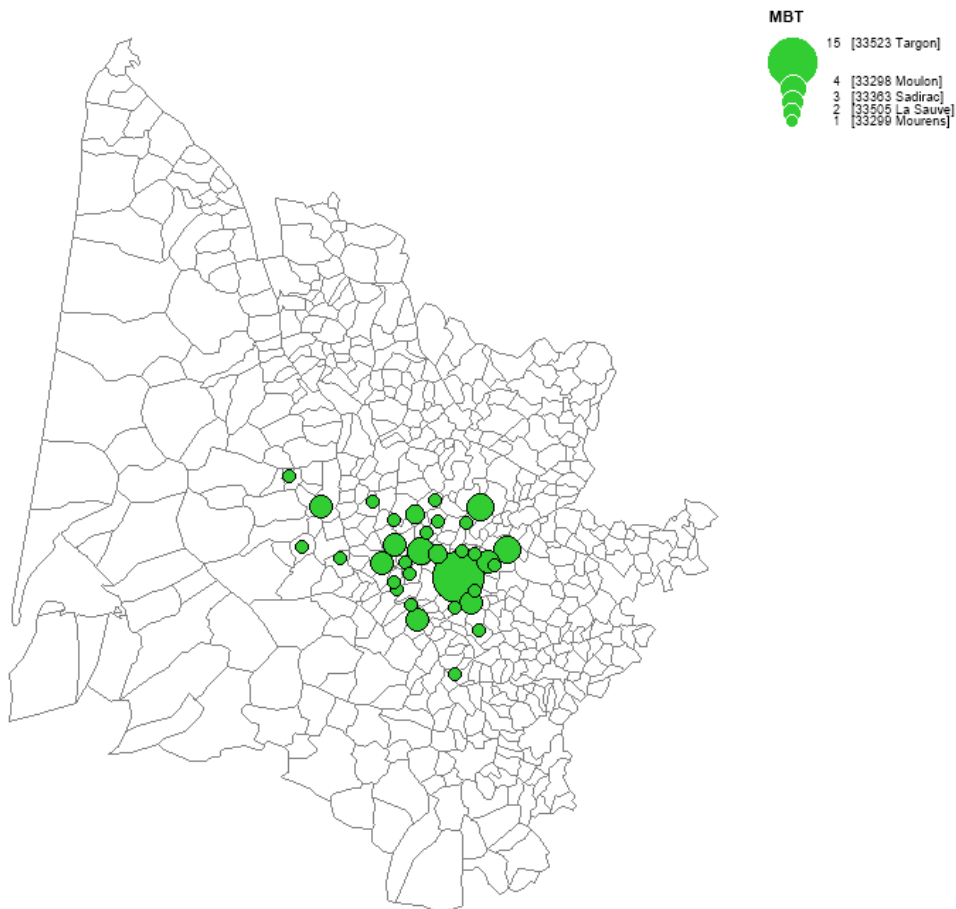
2016 : BILAN DU MARCHE BIO, LOCAL ARTISANAL ET CITOYEN

STATISTIQUES MARCHES 2016 :

7 marchés en 2016 dont 4 organisés en totalité par BIOTIMARRONS !

2016	Nb exposants
juin	18
juillet	19
août	21
septembre	18
octobre	14
novembre	15
décembre	23
moyenne	18

Une quarantaine d'exposants, dix associations et huit groupes de musique ont participé aux marchés de 2016.



Fait avec Philcarto * 21/01/2017 14:51:43 * <http://philcarto.free.fr>

Répartition géographique (MBT12) sur 70 réponses

BILAN FINANCIER 2016

RECETTES					DEPENSES					
Dates	Buvette	Stands	Tombola	TOTAL	Buvette	Musique	Sacem	Frais divers	TOTAL	BALANCE
12/06/2016	100,30 €	66,00 €	120,00 €	286,30 €	111,80 €	- €	- €	33,45 €	145,25 €	141,05 €
03/07/2016	95,50 €	61,50 €	- €	157,00 €	84,10 €	130,00 €	63,04 €	4,84 €	281,98 €	- 124,98 €
07/08/2016	215,50 €	71,20 €	50,00 €	336,70 €	92,91 €	143,50 €	- €	27,66 €	264,07 €	72,63 €
04/09/2016	136,00 €	48,00 €	- €	184,00 €	39,40 €	45,00 €	50,42 €	- €	134,82 €	49,18 €
02/10/2016	78,90 €	46,00 €	- €	124,90 €	36,40 €	61,00 €	- €	- €	97,40 €	27,50 €
06/11/2016	155,80 €	42,00 €	- €	197,80 €	69,45 €	61,50 €	- €	- €	130,95 €	66,85 €
04/12/2016	135,50 €	68,50 €	- €	204,00 €	42,85 €	136,00 €	50,42 €	131,00 €	360,27 €	- 156,27 €
TOTAL	917,50 €	403,20 €	170,00 €	1 490,70 €	476,91 €	577,00 €	163,88 €	196,95 €	1 414,74 €	75,96 €

Pendant la période où le marché bio était géré par CVT, la trésorerie a été effectuée indépendamment de celle de cette association. Une subvention municipale de 400€ a été versée à CVT pour le marché bio, le reliquat a été récupéré par « BIOTIMARRONS ! » lorsque les comptes ont été séparés.

Un autofinancement des marchés rendu possible par les tarifs, voire la gratuité consentis par les musiciens et par les tombolas. Le droit de place était perçu par la mairie (1.60€ par stand et 1€/ml par l'association organisatrice)

Le bénéfice des buvettes des deux premiers marchés est faible car l'achat d'un fût de bière n'était pas rentable (fût peu utilisé).

TRESORERIE AU 31/12/2016 :

BANQUE	305,46 €
CAISSE	116,08 €
STOCKS	127,15 €
TOTAL	548,69 €

2017 : PERSPECTIVES

Afin de poursuivre la mise en place des actions définies dans nos statuts, le collectif d'administration souhaite travailler avec l'appui de commissions. Leur rôle général serait de préparer des actions et après validation du CA de les accomplir, de les gérer. Chaque commission sera ouverte à tous les adhérents.

MARCHE BIO :

Son nom, la charte, les tarifs, les exposants, les animations...

GROUPEMENT D'ACHAT

Réflexions sur les lieux de réception/stockage, les moyens de gestion des commandes, les produits à développer...

PLACE PUBLIQUE

Programme de conférences citoyennes à inscrire sur l'année 2017 dans une perspective de réappropriation de l'espace et du dialogue public ainsi que d'éducation populaire. Contacts, organisation...

COMMUNICATION

Commission transversale : recherche de subventions, lien avec les autres acteurs du territoire, conception d'affiches, flyers, affichage, distribution, mise à jour des sites, page FB ...